

Bonjour,

Suite à votre adhésion à notre mutuelle d'entreprise Harmonie Mutuelle, nous souhaitons vous informer des avantages inclus gratuitement dans votre contrat tels que le service de téléconsultation.

Harmonie Mutuelle propose un **service de téléconsultation, disponible 24h/24 et 7j/7.**

Le service de téléconsultation accessible depuis votre Espace perso Harmonie & Moi vous permettra :

- **De contacter un médecin** généraliste ou spécialiste, en direct, **24h/24h et 7j/7**
- **D'être rassuré(e)** en cas de doute
- **Jusqu'à 5 téléconsultations par an**, sans reste à charge ni frais à avancer.

Ce service est entièrement pris en charge par Harmonie Mutuelle.

Le service de téléconsultation n'est pas un service d'urgence et ne remplace pas les consultations avec le médecin traitant. En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen)